

Canada
Province de Québec
MRC de Maria Chapdelaine
Municipalité de Notre-Dame-de-Lorette

PROCÈS-VERBAL du Conseil municipal de Notre-Dame-de-Lorette, tenue le 3 mars à 19h00 à la salle des délibérations du Conseil municipal situé au 22 rue Principale à Notre-Dame-de-Lorette, sous la présidence de Madame la Mairesse Rita de Launière.

Sont présents, les Conseillères et Conseillers :

Mme Édith Lalancette
Mme Diane Imbault
M. Jean-Eudes Simard
M. Raphaël Langevin

Est absente madame la conseillère Sonia Gauthier

Est également présent,
le directeur général par intérim : M. Charles Whissell

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse Rita de Launière constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h00.

5201-03-03

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Langevin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal :
Séance ordinaire du 3 mars 2025
4. Période de questions du public

ORIENTATIONS ET DE DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5. Adoption des états financiers vérifiés 2023
6. Autoriser le dépôt d'une demande de subvention à la SPN pour la réalisation d'un plan d'affaires sur les possibilités d'hébergement au chalet du 49e
7. Mandater le ministère des Affaires municipales pour effectuer une étude sur les avantages/inconvénients d'un regroupement municipal
8. Mandat pour la vérification comptable et la production des états financiers 2024
9. Confirmer l'augmentation salariale 2025 des élus municipaux
10. Confirmer la conformité de la réglementation municipale – Acquisition d'une parcelle de terrain au ministère des ressources naturels (MRN) – Achat pour constructions résidentielles

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- 11. Adoptions des dépenses
- 12. Correspondance

DOSSIERS D'INFORMATION

- 13. Rapport des élus
- 14. Rapport de la direction générale
- 15. Varia :
 - a. Récupération de sommes auprès de l'organisation du festival du bûcheron
- 16. Levée de l'assemblée

ADOPTÉ

3. Procès-verbaux

5202-03-03

Séance ordinaire du 3 mars 2025

Il est proposé par monsieur le conseiller Raphaël Langevin, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 janvier 2025 tel que déposé.

ADOPTÉ

4. Période de questions du public

ORIENTATIONS ET DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

5203-03-03

5. Adoption des états financiers vérifiés 2023

CONSIDÉRANT QUE le trésorier de la Municipalité doit dresser le rapport financier pour l'exercice qui vient de se terminer et en attester de sa véracité;

CONSIDÉRANT QUE le trésorier de la Municipalité doit, lors d'une séance du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe et que ce rapport financier doit répondre aux normes de présentation de l'information financière municipale du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mandaté la firme comptable externe MNP pour la production du rapport de vérification externe.

Il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette et résolu à l'unanimité d'accepter les états financiers vérifiés 2023 tel que présentés par le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell.

5204-03-03

6. Autoriser le dépôt d'une demande de subvention à la SPN pour la réalisation d'un plan d'affaires sur les possibilités d'hébergement au chalet du 49e

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Eude Simard d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell de déposer une demande de subvention auprès de la Société du Plan Nord, de la Corporation de gestion forestière de Notre-Dame-de-Lorette ainsi que de la MRC de Dolbeau-Mistassini pour : 1) la réalisation d'un plan d'affaires sur les possibilités d'hébergement au chalet du 49e parallèle, 2) l'élaboration d'un plan d'agrandissement du chalet et 3) la réalisation d'un plan d'aménagement d'ensemble de tout le secteur.

La Municipalité s'engage, si la demande de subvention est acceptée, à respecter les modalités du guide du promoteur ainsi que de payer sa part des coûts admissibles et non admissibles reliés au projet d'étude.

ADOPTÉ

5205-03-03

7. Mandater le ministère des Affaires municipales pour effectuer une étude sur les avantages/inconvénients d'un regroupement municipal

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités de Saint-Eugène d'Argentenay et de Notre-Dame-de-Lorette ont discuté des perspectives d'avenir pour leur municipalité respective;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) offre une assistance technique pour la réalisation d'une étude sur les implications d'un regroupement municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette assistance technique est gratuite et qu'elle n'est pas conditionnelle à un engagement des municipalités à donner suite au regroupement;

CONSIDÉRANT QU' une étude réalisée avec l'assistance du MAMH vise à fournir aux autorités municipales un cadre pour évaluer l'opportunité de procéder ou non au regroupement;

CONSIDÉRANT QU' une telle étude permettrait de mettre en lumière, objectivement, les avantages et les inconvénients d'un regroupement des Municipalités de Saint-Eugène d'Argentenay et de Notre-Dame-de-Lorette;

CONSIDÉRANT QU' une telle étude nécessite la formation d'un comité de travail conjoint entre les villes, lequel aurait le mandat de réaliser l'étude avec l'assistance technique du MAMH, d'informer les

conseils municipaux de l'avancement des travaux et les consulter au besoin;

CONSIDÉRANT QU' une telle étude serait rendue publique afin que les citoyens puissent la consulter.

Le vote est demandé et résolu à la majorité, 4 pour et un contre :

- de solliciter l'assistance technique du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour la réalisation d'une étude sur les implications d'un regroupement des Municipalités de Saint-Eugène d'Argentenay et de Notre-Dame-de-Lorette;
- de mandater madame Rita de Launière, mairesse et monsieur Charles Whissell, directeur-général par intérim afin d'effectuer le suivi relatif à la présente demande d'assistance technique auprès du Ministère.

ADOPTÉ

5206-03-03

8. Mandat pour la vérification comptable et la production des états financiers 2024

Il est proposé par madame la conseillère Diane Imbault et résolu à l'unanimité de mandater la firme externe MNP pour la vérification comptable et la production des états financiers 2024.

ADOPTÉ

5207-03-03

9. Confirmer l'augmentation salariale 2025 des élus municipaux

CONSIDÉRANT l'augmentation de l'IPC (région de Québec) de **1.60 %** en date du 31 décembre 2024.

Il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette et résolu à l'unanimité d'octroyer une augmentation de **1.60 %** pour les élus municipaux en date du 1er janvier 2025.

ADOPTÉ

5208-03-03

10. Confirmer la conformité de la réglementation municipale – Acquisition d'une parcelle de terrain au ministère des ressources naturels (MRN) – Achat pour constructions résidentielles

Il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général par intérim monsieur Charles Whissell, à signer toute demande de certificat d'autorisation ou d'utilisation du territoire public auprès du ministre des Ressources naturelles et des Forêts et à signer tous les documents officiels exigés.

ADOPTÉ

APPROBATION DU CONSEIL MUNICIPAL

5209-03-03

11. Adoptions des dépenses

Il est proposé par madame la conseillère Édith Lalancette, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil, que la liste des comptes à payer pour le mois de février 2025, totalisant un montant de **53 654.00 \$** soit adoptée et peut ainsi être payée.

ADOPTÉ

12. Dépôt de la correspondance

DOSSIERS D'INFORMATION

13. Rapport des élus

14. Rapport de la direction générale

15. Varia

5110-03-03

Récupération de sommes auprès de l'organisation du festival du bûcheron

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Eude Simard de mandater l'agente en développement local, madame Louise de Launière, afin de récupérer les sommes de l'organisation du festival du bûcheron.

16. Levée de l'assemblée

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été traités, la séance est levée à 19h29.

Rita de Launière,
Mairesse

Charles Whissell,
Directeur général par intérim